



FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL  
LIGUE DU GRAND CASABLANCA  
C,R,S,R,&Q  
PV N°12



Séance du 28/12/2017 Présidée par Mr Salah Ould LARBIA  
en présence de Mrs ABADI Med - Tarik SAHIM  
Allal MOUBACHIR - Abdellatif NDIAYE

**Ordre du jour :**

- Homologation des rencontres.
- Divers

**« EXCELLENCE »**

**La 12<sup>ème</sup> journée Excellence 17/12/2017**

TAC	04	//	TLM	02	Homologuée
CSNOS	02		AJS	01	Homologuée
WAHDA	02		ASWZ	00	Homologuée
FCC	02		NAH	00	Homologuée
USSM	01		AUSB	01	Homologuée
CLAM	01		UMS	01	Homologuée

- L'équipe MCAM est exempte.

**« Honneur »**

**La 11<sup>ème</sup> journée Honneur groupe A du 17/12/2017**

ASC	00	//	AI	00	Homologuée
BADSS	01		ERM	02	Homologuée
ARDB	01		CTSBS	01	Homologuée
KSNAC	05		AHRAM	00	Homologuée
WALA	02		AWR	02	Homologuée
WOCO			ASL		Reporté

**La 11<sup>ème</sup> journée Honneur groupe B du 17/12/2017**

CSMO	03	//	AISDB	00	Homologuée
ANSN	02		CMSSM	00	Homologuée
AAC	02		CESH	02	Homologuée
AWSM	01		CATS	01	Homologuée
LAMS			NDR		Reporté

## AHM // NCR

- Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe NCR portant sur la qualification des joueurs du club AHM ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort que le joueur Said OUBIHI CIN : BJ447749 n'est pas qualifiés à y participé.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club AHM enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe NCR enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

## « Pré-Honneur »

### La 10<sup>ème</sup> journée du 17/12/2017 / Groupe A

ACOS	02	//	CCBS	00	Homologuée
ACTM	00		CCB	01	Homologuée
ACDT	02		NRABJ	03	Homologuée
CCIS	03		USO	00	Homologuée
CCSA			CNS		Non joué
ASON	02		CCHS	02	Homologuée

L'équipe CCDB est exempte.

### La 10<sup>ème</sup> journée du 17/12/2017 / Groupe B

CJZ	02	//	CYSO	01	Homologuée
AKSD	00		AASOA	02	Homologuée
AULRN	02		AADS	01	Homologuée
CMC			ADQA		Non joué

- L'équipe ACAS, HACM et HAF sont exemptes.

### La 10<sup>ème</sup> journée du 17/12/2017 / Groupe C

CHSH	03	//	FSA	01	Homologuée
AADB	00		CJAB	01	Homologuée
AASDL	03		AJAM	01	Homologuée
ASSC	02		USCH	01	Homologuée
AUOS			CNBBM		Reporté

- ACDG et AAMS sont exemptes.

### La 10<sup>ème</sup> journée du 17/12/2017 / Groupe D

AWNS	02	//	AJAS	03	Homologuée
AIMS	01		APN	01	Homologuée
CSR	01		AMR	03	Homologuée
CNRC	03		AFCB	03	Homologuée
CCIFA			CIHH		Reporté
KODS			CIF		Reporté

- L'équipe ARSM est exempte.

**La 10 journée du 17/12/2017 / Groupe E**

CFBF	02	//	AJSMR	02	Homologuée
HAC	00		AVNS	00	Homologuée
CSMBC	01		RCO	01	Homologuée
FCEA	02		IHM	01	Homologuée
ASAOH	00		ASSAH	03	Homologuée

- AFDS et AJSA sont exemptes.

**La 10ème journée du 17/12/2017 / Groupe F**

AAOSS	02	//	CEA	01	Homologuée
COSA	04		CUB	01	Homologuée
AIM2			SCCRN		Reporté
ADF			CAJS		Reporté
AETB			AWSOS		Reporté
CRF			ALDSS		Reporté

**« Fut - Sal »****La 5 journée du 17/12/2017 / Groupe A**

AOM	06	//	ARE	03	Homologuée
CNSS	06		ANS	02	Homologuée
AUOS	00		ADQA	08	Homologuée
ASNDS	06		TAS	02	Homologuée
AHLY	08		ANB	05	Homologuée

**ACYJS // FCC**

Vu le rapport de l'arbitre attestant que seule l'équipe ACYJS était présente sur le terrain à l'heure, date et lieu fixés par la programme de la ligue. De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club FCC enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe ACYJS enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

**La 5ème journée du 17/12/2017 / Groupe B**

MCA	07	//	ANMS	03	Homologuée
AMDS	02		CWSA	01	Homologuée
CSCS	09		CIF	00	Homologuée
AADSS	05		ANAF	08	Homologuée
NSH	03		CDAS	05	Homologuée

- L'équipe AATM est exempté.

## La 5<sup>ème</sup> journée du 17/12/2017 / Groupe C

FCC.FS	01	//	ABAN	03	Homologuée
ARAF	04		USS	02	Homologuée
ASA2	08		OSOS	01	Homologuée
AAZS	01		ANIS	07	Homologuée
AMNS	03		CCAS	02	Homologuée

- L'équipe AAS est exempté.

## « Matches en instances »

### Pré-honneur La 2<sup>ème</sup> journée du 15/10/2017 / Groupe B

#### AADS // HACM

- Vu le rapport de l'arbitre qui stipule que le match est arrêté à la 73<sup>ème</sup> minute, suite à l'agression de l'arbitre par un joueur du club AADS.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club AADS enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe HACM enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

### Pré-honneur La 9<sup>ème</sup> journée du 10/12/2017 / Groupe D

#### CIF // AISM

Vu le rapport de l'arbitre attestant que seule l'équipe AISM était présente sur le terrain à l'heure, date et lieu fixés par la programme de la ligue. De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club CIF enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe AISM enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

### Pré-honneur La 9<sup>ème</sup> journée du 10/12/2017 / Groupe E

#### RCO // AFDS

- Vu le rapport de l'arbitre qui stipule que le match est arrêté à la 88<sup>ème</sup> minute, suite à l'agression de l'arbitre par un joueur du club RCO.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club RCO enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe AFDS enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

### Pré-honneur La 9<sup>ème</sup> journée du 10/12/2017 / Groupe E

#### AVNS // ASAOH

- Vu le rapport de l'arbitre qui stipule que le match est arrêté à la 56<sup>ème</sup> minute, suite à l'agression et menaces des joueurs de l'équipe ASAOH.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club ASAOH enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe AVNS enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

**ANS // AUOS**

- Suite à la lettre du club AUOS, objet : évocation sur les joueurs de l'équipe ANS qui ont participé à cette rencontre.

La commission considère cette évocation non conforme aux règles en vigueur et homologue la rencontre suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir : ANS 03 = AUOS 03.

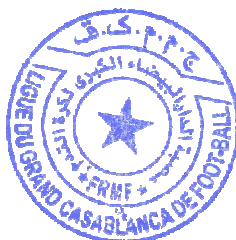
Par ailleurs les joueurs Samir SAHNOUN CIN : BH592441 et Ihab CHAMSEDDINE CIN : BH590672 seront suspendus par la commission de la discipline, ainsi que le responsable signataire de la feuille du match.

**Homologation d'un contrat d'entraîneur**

Club	Entraîneur	Nationalité	Catégorie	Durée contrat	Date d'échéance	Qualification	Contrat
AAC	SIAKE Alain BE488742	Camerounaise	Séniors	1 saison signature	30/6/2018	-	Homologué

La séance est levée à 17H00.

**Le Secrétaire de CRSR&Q**  
Mr ABADI



**Le Vis Président**  
Mr Salah Ould LARBIA